

Proposition d'actions pour mobiliser la culture au service des solidarités

CP/2020/251

Service chef de file :

K2 - Développement culturel et touristique

Service associé :

K210 - Développement culturel et artistique - Direction

Résumé :

Outre les dispositifs financiers conçus pour prévenir les effets de la crise économique, sociale et sanitaire du printemps 2020, le plan de relance voté le 22 juin 2020 (CD/2020/021), prévoit le déploiement rapide de mesures éducatives et culturelles.

Convaincu du rôle essentiel que peut jouer la culture en matière de cohésion sociale et de renforcement des liens humains, durement mis à l'épreuve par les récentes restrictions sanitaires, le Département du Bas-Rhin souhaite initier différentes actions artistiques. Tout en soutenant les acteurs du secteur mis en difficulté par l'interruption de la vie culturelle, il souhaite s'adresser tout particulièrement aux publics les plus fragiles et les plus isolés de notre société.

Le présent rapport propose donc à la Commission Permanente de mobiliser la politique culturelle au service de la relance et des solidarités en deux actions complémentaires :

- Mise en place d'une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département (EHPAD, IME, foyer de l'enfance...) en octobre et novembre 2020 au travers d'un appel à projets « De l'art et du lien » ;
- Renforcement des critères d'inclusion et de cohésion dans la campagne de subventions aux projets d'action artistique 2021.

Une des ambitions inscrites dans le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021 (délibération n° CD/2018/115), est de proposer une offre culturelle accessible à tous, favorisant l'épanouissement de chacun et le lien social. Dans le contexte de crise sanitaire, bouleversant les rapports sociaux, cette priorité prend tout son sens. Le Département du Bas-Rhin souhaite donc renforcer le lien humain par l'art et souhaite mobiliser pour cela les acteurs culturels précarisés par l'interruption de la vie culturelle.

Pour participer au renforcement des liens humains, malgré les distanciations sociales et plus largement pour mobiliser la culture au service de la cohésion et de la solidarité, il est proposé la mise en place d'une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département (EHPAD, Institut Médico-Educatif, Foyer de l'enfance...) et le renforcement des critères d'inclusion et de cohésion dans la campagne des subventions aux projets d'action artistique 2021.

I. « De l'art et du lien », une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département

Fort de l'expérience de propositions d'offres culturelles développées à l'occasion de la période du confinement au travers de tablettes dans les EHPAD, un appel à projets « De l'art et du lien » a été conçu pour amplifier ce mouvement. A l'attention d'artistes professionnels indépendants et de structures à vocation artistique et culturelle, il permettra de toucher des publics, souvent éloignés de l'offre culturelle, qui ressentent encore davantage l'isolement découlant des mesures et restrictions sanitaires actuelles.

Pourraient ainsi bénéficier de cette programmation :

- **Des enfants de 3 à 18 ans accueillis dans différents établissements pour mineurs** (Foyer de l'enfance, Maisons d'enfants à caractère social...), dont certains sont porteurs de handicap ou présentent des troubles du comportement ;
- **Des adultes porteurs de handicap** moteur ou sensoriel, d'une déficience, de troubles psychiques ou d'autisme. Une part importante de ce public est plutôt vieillissant ;
- **Des personnes âgées dépendantes** accueillies en EHPAD, en hébergement permanent ou en accueil de jour ;
- **Des personnes âgées majoritairement autonomes** ayant fait le choix de vivre en résidence autonomie pour bénéficier de services collectifs ;

et, par extension, l'environnement proche de ces publics (familles, éducateurs, soignants).

Différents types de projets pourront être déposés :

- Des **ateliers de pratique** menés par des artistes professionnels, dont les réalisations pourront, le cas échéant, faire l'objet de diffusion au sein de la structure sociale ou médicosociale comme à l'extérieur de celle-ci ;
- La **présentation de projets artistiques**, avec des temps d'échanges en amont et en aval avec les personnes accompagnées par la structure sociale ou médicosociale ;
- Des **rencontres avec des artistes et des professionnels des arts et de la culture**, pour tisser un lien étroit et privilégié entre les personnes accompagnées par la structure sociale ou médicosociale et les acteurs culturels, dans une approche participative ;
- Un **parcours culturel** permettant la rencontre avec des œuvres, la participation à des événements culturels (festivals, spectacles, expositions...), la visite et la fréquentation de lieux de culture.

Une attention particulière sera portée aux formats permettant de garantir la sécurité des personnes fragiles et le respect des mesures sanitaires. L'innovation, le numérique et toutes les autres formes d'expressions alternatives seront dans cette perspective privilégiées. Les actions seront programmées à l'automne 2020. Le Département se chargera de la mise en contact avec un établissement social ou médico-social qui sera choisi en fonction du public et du périmètre géographique.

Le plafond de subvention proposé est de 3 000 € par projet. Le montant global dédié à cette programmation est de 100 000 € et participe des crédits votés le 22 juin 2020 (CD/2020/021), pour le déploiement de mesures éducatives et culturelles. La liste des artistes et structures subventionnés sera présentée à la

Commission Permanente du 15 octobre 2020.

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 3 septembre 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver la mise en œuvre d'une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux de la compétence du Département au travers de l'appel à projet « de l'art et du lien ».

II. Renforcement des critères d'inclusion et de cohésion dans la campagne de subventions aux projets d'action artistique 2021

Au travers de son appel à projets annuel « Aide départementale aux projets d'action artistique », le Département du Bas-Rhin contribue activement à l'animation des territoires, en soutenant la diffusion et la création artistique ainsi que la médiation culturelle. En 2019, près de 150 projets ont été soutenus pour un montant de 397 000€.

Cet appel à projet est lancé chaque année en septembre pour un arbitrage au premier trimestre de l'année suivante de la Commission Permanente. Pour mémoire, les critères en sont les suivants :

- Etre réalisés dans le Bas-Rhin ;
- Proposer des actions de médiation favorisant l'accès d'un public diversifié ;
- Mettre en place des actions ou des mesures permettant à un public empêché en raison de l'âge, de la situation au regard du handicap, ou de la situation sociale, de découvrir, s'initier et accéder à la vie culturelle ;
- S'inscrire dans une coopération avec des établissements et partenaires culturels, éducatifs, sociaux ou médico-sociaux du Département ;
- S'inscrire dans une logique territoriale partagée (soutien des collectivités locales et bénévolat) ;
- Proposer une programmation de qualité et accessible au plus grand nombre ;
- Développer une part d'autofinancement significative et rechercher des co-financiers ;
- Chercher à inscrire son projet dans une démarche de développement durable
- Pour les festivals à fort rayonnement, la recherche de mise en tourisme est également attendue.

Afin de mobiliser les dispositifs de droit commun au service de la relance et de la cohésion, il est proposé d'ajouter aux critères existants de cette campagne un **critère d'inclusion et de cohésion**. Ce dernier vise à inciter les acteurs culturels à proposer des actions pouvant favoriser l'inclusion de tous les publics notamment les plus éloignés de l'offre culturelle pour contribuer ainsi plus fortement à la cohésion sociale.

Voici quelques exemples d'actions que les acteurs culturels pourraient proposer en réponse à ce critère de sélection :

- La proposition de billets à prix réduits pour les personnes à faibles revenus ;
- La contribution à l'insertion sociale et professionnelle des personnes ;
- L'initiation de nouvelles coopérations avec des partenaires éducatifs, médico-sociaux et de santé ;
- L'utilisation de circuits courts en faisant appel à des acteurs locaux pour la restauration, la communication, l'accueil en hébergement.

En mobilisant ainsi le droit commun à l'automne 2020 pour 2021, la campagne de subventions aux projets d'action artistique s'inscrit dans la dynamique engagée par la programmation « de l'art et du lien ».

Sur avis favorable de la Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 3 septembre

2020, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le renforcement des critères d'inclusion et de cohésion dans la campagne de subventions aux projets d'action artistique 2021.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
14918	65-65734-311	187 400,00 €	0,00 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le lancement de l'appel à projets de l'art et du lien » pour une programmation culturelle d'automne dans des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- approuve le renforcement des critères d'inclusion et de cohésion dans la campagne de subventions de projets d'action artistique 2021.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY